

Bulletin d'information Municipale

Saint-René-de-Matane



Mot du maire

*Chères citoyennes,
Chers citoyens,*

Pâques est déjà derrière nous, vous en avez sûrement profité avec votre famille pour souligner cet évènement.

Le printemps est arrivé, doucement la neige fond et nous avons de magnifiques journées. Il ne faut cependant pas oublier que c'est le moment de se préparer au cas où nous aurions d'éventuelles montées des eaux. Vaut mieux prévenir afin de protéger nos biens.

Il est important de se préparer une trousse 72 heures, soit débouche-canne, quelques cannages, eau et argent comptant. Il est également important de trouver un endroit pour nos petites bêtes s'il arrivait que nous devions quitter notre résidence en cas de sinistre pour nous diriger vers un centre d'aide.

Il faut penser qu'il y a des gens qui font des allergies, alors les animaux ne peuvent y être logés.

Sur ce, on doit se dire qu'on le proverbe le dit si bien, en avril, ne te découvre pas d'un fil. Passez un magnifique printemps.

Rémi Fortin, maire

ACTIVITÉS DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le 1 ^{er} mars 2023	Comité gestion SRSI zoom	Directrice générale et le Maire
Le 6 mars 2023	Séance publique	Directrice générale et le conseil
Le 14 mars 2023	Formation kaléidos	Directrice générale et adj. adm.
Le 14 mars 2023	Réunion de travail MRC	Le Maire
Le 15 mars 2023	Rencontre projet illumination des ponts	Directrice générale et le Maire
Le 16 mars 2023	Formation team crue printanière	Directrice générale
Le 24 mars 2023	Zoom voisins solidaires MRC	Directrice générale
Le 20 mars 2023	CCU	Directrice générale et le Maire
Le 21 mars 2023	Réunion de travail MRC	Le Maire
Le 22 mars 2023	Réunion MRC	Le Maire
Le 22-23 mars 2023	Plan sécurité civile	Directrice générale
Le 29 mars 2023	Rencontre avec un citoyen	Le Maire

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE 01 MAI 2023, À 19 H 30**

INFORMATIONS MUNICIPALES

2023-03-034 AUTORISATION - MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR ARRÉRAGES DE TAXES - TRANSMISSION À LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a déposé la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 1^{er} mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été expédié par courrier recommandé à chaque propriétaire dont les noms figurent sur la liste des arriérés de taxes municipales 2021;

CONSIDÉRANT la date butoir pour le paiement des arriérés de taxes municipales de l'exercice financier 2021, soit le 1^{er} mars 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre, à la MRC de la Matanie, les documents visant les immeubles ayant des arriérés de taxes concernant l'exercice financier 2021, lesquels seront mis en vente pour taxes municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Avril 2023
Édition 13*

2023-03-035 DEMANDE DE RENCONTRE - MODIFICATION À L'ENTENTE DE LOCATION DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite discuter des modifications à apporter à l'entente de location de la caserne étant donné l'augmentation significative des coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'informer Madame Line Ross, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de la Matanie ainsi que Monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de la Matanie des intentions de la Municipalité de Saint-René-de-Matane afin de discuter de la situation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-03-037 APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE LA MATANIE - SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matanie a organisé le Service régional de sécurité incendie (SRSI) en vertu d'une entente de délégation de compétence à durée déterminée de 15 ans conclue le 27 octobre 2005, modifiée le 18 mai 2011 et le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 avec renouvellement subséquent par période d'une année;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Baie-des-Sables et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour sont actuellement parties de l'entente régionale pour la desserte de leur territoire respectif et ont manifesté l'intérêt de prolonger la durée de l'entente avec le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE pour donner effet à cette volonté des municipalités locales, la directrice générale de la MRC de la Matanie a préparé en collaboration avec les représentants des municipalités visées un projet de modification de l'entente devant se terminer le 31 décembre 2023, dont copie est déposée aux membres du Conseil de la municipalité laquelle vise notamment, à reporter son échéance au 31 décembre 2043 et prévoir une clause permettant d'y mettre fin pour intégrer une Régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales parties à l'entente doivent l'approuver et désigner par résolution les personnes autorisées à procéder à la signature;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de la Matanie doit approuver ledit projet de modification lors de la séance du 22 mars 2023 et autoriser la signature par les représentants de la MRC et du TNO Rivière-Bonjour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane approuve l'entente du 1^{er} mars 2023 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005, modifiée le 18 mai 2011 et le 30 septembre 2020.

QUE le maire, Monsieur Rémi Fortin, et la directrice générale et greffière-trésorière, Joyce Bérubé, soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale de modification.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC et aux municipalités parties à l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-03-038 DEMANDE D'APPUI - REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon - La Mitis - Matane - Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE, le 1^{er} février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élus-es du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'oppose au redécoupage proposé.

DE demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.

DE transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-03-039 DEMANDE D'APPUI - PROGRAMME D'INTÉGRATION SOCIALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DE MATANE - PARTICIPANTS À L'ACTIVITÉ DE GYM CERVEAU

CONSIDÉRANT la demande écrite des participants à l'activité de Gym cerveau offert par le Centre d'éducation des adultes de Matane;

CONSIDÉRANT QU'ils ont été informés que l'activité ne se renouvellera pas à l'automne 2023 puisque les nouvelles règles du ministère seront destinées à une clientèle aux prises avec des besoins spécifiques importants et persistants. Ce qui exclut l'activité de Gym cerveau;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est offerte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'est dotée d'une politique *Municipalité amie des aînés* (MADA). Il est donc prioritaire de s'occuper de ses aînés.

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet à une cohorte d'aînés d'entraîner leur cerveau et de retarder les attaques et les pertes d'habileté mentale, tout en leur permettant de sortir et pratiquer une activité sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées n'a donné aucune piste de solution pour reprendre ce projet important pour notre communauté;

CONSIDÉRANT les avantages de ces rencontres hebdomadaires forment un espace où les capacités intellectuelles, la curiosité, les découvertes et les liens sociaux sont d'une importance de premier plan pour les aînés participants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est en total désaccord avec cette décision, car cette activité procure plusieurs bienfaits à nos aînés.

DE demander à la Commission scolaire des Monts et Marées de revoir leur position face à l'abolition de cette activité qui est très importante pour le bien-être et le maintien cognitif de nos aînés.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, d'envoyer la présente résolution à la Commission scolaire des Monts-et-Marées, à Monsieur Pascal Bérubé, député D'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-03-042 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE
POSITIVE, LE 13 MARS 2023**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CRÉER DES LIENS et être bien entourés-es*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tous au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

DE proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CRÉER DES LIENS et être bien entourés-es*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-03-044 ADJUDICATION DE CONTRAT - CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE PATINOIRE - SEAO - LES
ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS (1982) INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres publié sur le site internet SEAO, au bureau municipal situé au 178, avenue Saint-René et au centre communautaire situé au 15, rue de la Fabrique à Saint-René-de-Matane, le 25 janvier 2023, conformément au règlement 2021-08 concernant les modalités de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la conformité des soumissions reçues a été validée par la firme Tetra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé par trois enveloppes budgétaires, soient Desjardins Caisse de la Matanie pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$), soit par le Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale pour un montant de cent mille dollars (100 000 \$) et que les sommes restantes sont prévues sur la programmation TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger, en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., le contrat de construction d'une dalle de patinoire au coût de deux cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-neuf dollars et quarante-deux (249 469.82 \$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation publique et à la soumission de cette entreprise en date du 1^{er} mars 2023.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-03-045 A) FORMATION - ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation d'une durée de sept (7) heures sur l'Accès à l'information et la protection des renseignements personnels le 10 mai 2023, à Matane;

CONSIDÉRANT QUE la formation est pertinente pour la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joyce Bérubé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser Madame Bérubé à s'inscrire à la formation au coût de trois cent quatre-vingt-cinq dollars (385 \$), taxes en sus. Les frais de déplacements ainsi que de repas seront remboursés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

INVITATIONS / COMMUNICATIONS

CERCLE DES FERMIÈRES SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le Cercle des Fermières de Saint-René-de-Matane vous invite à son souper spaghetti au coût de 20\$ le billet, samedi 6 mai 2023 à qui aura lieu à la salle communautaire. Une soirée dansante par la suite et prix de présence. Une vente de billets et tirage 50/50. Il y aura également une activité d'accueil pour les nouveaux arrivants. Si vous désirez y participer, veuillez communiquer avec Madame Jocelyne Gagnon au 418-224-3743. La Municipalité

LA FABRIQUE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

La Fabrique de Saint-René-de-Matane vous invite à un brunch, dimanche 14 mai 2023 à compter de 10h00 à la salle communautaire. Il y aura vente de billets et tirage de 50/50. On vous attend en grand nombre. Merci de votre présence.

MARCHÉ AUX PUCES DE LA FABRIQUE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Retour du Marché aux Puces de la Fabrique de Saint-René-de-Matane. N'oubliez pas, le but est de passer aux suivants. Donc, si vous souhaitez vous départir d'articles, vous pouvez en faire don en vous rendant au Marché aux Puces situé au sous-sol de la sacristie de l'église de Saint-René-de-Matane. Ouverture tous les mardis et samedis de 14h00 à 16h00. Pour informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Madame Danielle Côté au 418-224-3593. Au plaisir de vous voir, venez faire un brin de jasette!

COMITÉ DES LOISIRS

Un nouveau comité travaille fort à l'instauration d'un camp de jour dans la Municipalité de Saint-René-de-Matane. Nous approuvons fortement et soutenons les efforts qu'ils y mettent dans la réalisation de ce projet. On se croise les doigts pour que celui-ci se concrétise.

SENSIBILISATION

Un petit message pour vous sensibiliser à la récupération et au compostage. Nous avons reçu une somme de 36 633 30 \$ en compensation pour l'année 2022 pour la récupération. Comme vous pouvez voir, ce montant que nous recevons est déduit de la facture totale du montant dû pour la récupération. Nous nous apercevons qu'il y a peu de gens qui composte, plus nous compostons plus notre montant sera gros et sera déduit également sur notre montant chargé pour le compostage. Ce qui nous permet de charger

Canada
Province de Québec
Saint-René-de-Matane



**APPEL DE CANDIDATURES BONIFIE
OPÉRATEUR DE MACHINERIE
ET JOURNALIER**

La Municipalité de Saint-René-de-Matane fait une offre d'emploi afin d'occuper un poste d'opérateur / journalier permanent 40 heures semaine, à l'année.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste effectue divers travaux d'entretien général en voirie, en entretien de bâtiments et de tous travaux nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste doit agir comme opérateur de la machinerie servant à l'entretien et au déneigement des chemins, le titulaire du poste effectue divers travaux de vérification, d'ajustement, d'entretien et des réparations mécaniques sur tous les véhicules, équipements et outillages actionnés par un moteur diesel ou à essence ainsi que toutes les activités connexes reliées à ces travaux, en conformité avec les règles en vigueur. Appliquer les règles de sécurité. Remplir les formulaires requis. Accomplir toutes autres tâches à la demande de son supérieur.

QUALITÉS REQUISES

- Expérience récente et pertinente comme opérateur de machinerie lourde, soit chasse-neige, souffleur, tracteur, rétro-caveuse
- Détenir un permis de conduire de classe 3, valide ;
- Capacité de mener plusieurs tâches à la fois ;
- Capacité de planifier avec rigueur l'organisation du travail, capacité d'analyse ;
- Autonomie et bonne capacité de travailler seul et en équipe ;
- Capacité à communiquer avec le public et les différents intervenants de l'équipe municipale ;
- Capacité d'écoute et de grande discrétion ;
- Être un travailleur polyvalent.

L'horaire normal de travail en période estivale est de 40 heures/semaine (du lundi au jeudi de 7 h à 17 h et le vendredi de 7 h à 11 h).

En période hivernale, être disponible de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine (40 h/semaine).

CONDITIONS SALARIALES

Conditions salariales selon la grille salariale.

DURÉE DE L’AFFICHAGE

Toute personne intéressée doit faire parvenir son offre de service et son curriculum vitae à l'attention de Madame Joyce Bérubé, directrice générale, soit par la poste, par télécopieur ou par courriel.